## BULLETIN FLUVIAL.

Nouvelle-Orléans, 28 août 1902
[illegible]

| Stations | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | Changement |
|---|---|---|---|---|---|
| St-Paul | [illegible] | [illegible] | 14 | 13 | -0.1 |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | 2.4 | -0.2 |
| St-Louis | [illegible] | [illegible] | [illegible] | 10.2 | -0.3 |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | 17.2 | -0.3 |
| Memphis | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | -0.4 |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | 10.6 | -0.6 |
| Vicksburg | [illegible] | [illegible] | [illegible] | 18.3 | -0.2 |
| Rivière Rouge | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | 15 | 5.4 | 0.0 |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | 21 | 17.9 | -0.4 |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | 18 | 9.3 | -0.8 |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | 21 | 12.3 | -0.6 |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | 5.9 | -0.2 |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | 3.9 | -0.6 |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | 2.6 | 0.0 |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | 1.0 | -0.1 |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | 1.8 | 0.0 |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | 6.3 | +1.3 |
| Fort Smith | [illegible] | [illegible] | [illegible] | 2.8 | -0.1 |
| Little Rock | [illegible] | [illegible] | [illegible] | 4.3 | 0.0 |
| Arthur City | [illegible] | [illegible] | [illegible] | 5.0 | -0.2 |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | 7.8 | -0.8 |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | 3.2 | -0.1 |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | 5.4 | -1.0 |

## NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

VENDREDI, 29 AOUT 1902.

Haut du fleuve—LAFOURCHE, — 4 P M

Bas du fleuve—LOUISE, à 11 A M

Bayou Lafourche et Haut du fleuve—
MABEL COMEAUX, à 12 M

Haut du fleuve et Bayou Lafourche—
W. T. SCOVELL, à 12 M

Madisonville—NEW CAMELIA, à 4 P M

## VENTES A L'ENCAN.

# Fitzpatrick & Lambert.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE

## JOLIS MEUBLES ET PIANO

Au No 932 rue Gravier.

ENTRE ST-CHARLES ET CAMP.

Lundi, 8 septembre 1902, à 11 A. M.

Il sera vendu sous l'acte 137 de 1896 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, pour satisfaire l'emmagasinage, l'assurance et autres frais sur meubles emmagasinés par Wilson Rolfe, pour parties inconnues mais supposé être W. T. Waterman, pour le compte de qui cela peut concerner, à savoir:

Piano droit, meubles de chambre à coucher et de salle à manger, tapis, nattes, étoffes de fenêtres, accessoires de lit, vaisselle, machine à coudre, livres, chaises de Vienne, literie, etc.

Conditions—Comptant. Pas de limite.
FITZPATRICK & LAMBERT, Encanteurs,
Bureau 824 rue Commune.
28 août—28 31—sept 7 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

The F. A. Lambert Co., Ltd., en liquidation.
No 62,070.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 9 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, le ci-après, à savoir:

Un lot de jugements et de comptes ouverts, d'après la liste enregistrée au bureau de l'encanteur.

Conditions—Comptant sur les lieux.
28 août—28 31—sept 8

# Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Charmant Cottage-Résidence

Avec vastes Terrains,

No 1021 rue Soniat, entre les rues Camp et Chestnut, et quatre excellents lots de terre, avec améliorations, coin N. E. des rues Camp et Soniat.

Dans un des plus jolis voisinages dans cette section de cette ville.

Eglise Presbytérienne Emmanuel, en l'quida tion.

No 67,730 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN — W. A. KERNAGHAN, encanteur. Bureau No 136 rue Carondelet. — JEUDI, le 18 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 11 août 1902, de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé de la susdite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Les quatre excellents lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte qui en dépendent, situés dans le faubourg Avart dans le Sixième District de cette ville, désignés comme lots un, deux, trois et quatre dans l'îlet No trente-deux, borné par les rues Camp, Chestnut, Robert et Soniat sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 112 et lesquels mesurent ensemble cent vingt cinq pieds de face à la rue Camp sur cent un pieds et six pouces de profondeur et façade à la rue Soniat, lot No 4 formant l'encoignure des rues Camp et Soniat.

Les améliorations comprennent une grande bâtisse en bois sur la façade qui peut être facilement et à peu de frais transformée en une résidence, et dans le fond une petite bâtisse en bois.

2° Le charmant cottage-résidence No 1021 rue Soniat, dans le même district et îlet, et contigu à la propriété ci-dessus décrite, retiré de la banquette, entouré d'une barrière en fer et contenant galeries, vestibule, six chambres, chambre à bain, office, hangar, cuve, etc. Le terrain est composé de deux certains lots de terre désignés par les numéros cinq et six, dans le même îlet que la propriété ci-dessus décrite, et est contigu à la même propriété, et mesurent ensemble soixante pieds de face à la rue Soniat sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1902, rapportant un loyer de $22.50 par mois avec privilège de renouvellement pour un an.

La propriété de l'encoignure peut servir comme résidence, et le cottage est un aussi joli petit "home" que l'on puisse désirer, avec vastes terrains tracés en jardin de fleurs et potager. Les deux propriétés sont embellies par quelques arbres d'ombrage les plus jolis de ce district. Le voisinage est un des meilleurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, payables en un et deux ans après date, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, devant être spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, honoraires d'avocat; les améliorations devant être assurées et les polices transférées aux porteurs en garantie des billets et les acquéreurs devant assumer les taxes d'état et exigibles en 1902, au-dessus et en plus du prix d'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat seront exigés des acquéreurs au moment de la vente. Acte de vente pardevant Pierre S. Benedict, notaire, aux frais des acquéreurs.

Buck, Walshe & Buck, avocats.
27 août—17 24 31—sept 7 14 18

## VENTES A L'ENCAN

# J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas Hesse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Division B.—No 66,245—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 20 août 1902, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MERCREDI, le 10 septembre, à midi—

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, David et Salomon, désigné par le lot numéro 4 sur un plan de F. H. Tourné, daté le 5 décembre 1865, ledit lot mesurant 31' 11" 5''' de face à la rue du Canal sur 150' de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1902, payer pour l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, et devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec
J. L. ONORATO.
Propriétés Foncières et Placements, 303 rue Baronne.
20 août—20—sept 2 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Nos 1300-02 rue Howard, coin Erato.

Et la maison double à deux étages immédiatement dans le fond, connue comme Nos 1300-02 rue Erato.

A l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 23 septembre 1902 à midi.

Succession de Frederick W. Heath
No 66,113—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division C.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le dit ordre signé le 15 août 1902, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique à l'heure, l'endroit et dans l'affaire ci-dessus indiquée comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Erato, Thalie et Liberté, mesurant 26 pieds de face à la rue Howard sur une profondeur et façade sur la rue Erato de 1?3 pieds entre lignes parallèles, ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Howard et Erato.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1902, payer pour l'acte de vente pardevant J. D. Taylor Esq., notaire, et faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec
J. L. ONORATO.
Propriétés Foncières et Placements, 303 rue Baronne.
J. D. Rouen Jr Esq., avocat.
27 août—17 24 31—sept 7 14 21 22

# Curtis & Gallagher

Mardi, le 23 septembre 1902.

No 922 rue Espagne.

Résidence en bois à un étage.

No 66,264—Cour Civile de District—Division E.

Succession de Mme Jules Domingon.

PAR CURTIS & GALLAGHER, encanteurs, Bureau No 846 rue Commune—MARDI, le 23 septembre 1902, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, signé par l'Hon. John St-Paul, juge, et daté le 20 août 1902, et adressé à Peter Gallagher, il sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 274, borné par les rues Espagne, Remparts, Bourgogne et Mandeville. Ledit lot est désigné par la lettre C sur un croquis fait par Geo. H. Grandjean, et mesurant, en mesure américaine, 16 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Espagne sur une profondeur de 62 pieds 11 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles et faisant partie du lot ou ligne No 278. Voyez le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat de 1902, ainsi que l'acte de vente, pardevant Robert Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 0/0 devra être fait au moment de l'adjudication.
CURTIS & GALLAGHER,
Encanteurs, No 846 rue Commune.
22 août—22 24 31—sept 7 14 21 22

ANNONCE JUDICIAIRE

# No 2736 rue Palmyre,

## Encoignure de l'allée Jane

Succession de Andrew Tynan ou Tyne.

No 66,220, Cour Civile de District, Division C.

PAR CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs — Bureau 846 rue Commune — MARDI, le 2 septembre 1902, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, signé par l'Hon Jno St Paul, juge et daté le 11 août 1902 et adressé à Peter Gallagher, il sera offert en vente, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Palmyre, l'allée Jane les rues Banks et White, désigné par le numéro 22, sur un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, et mesurant 25' 8" 2''' de face à la rue Palmyre sur 100 pieds de profondeur et façade sur l'allée Jane. Les améliorations consistant en un cottage simple en bois à un étage.

Conditions — Une moitié ou plus comptant et la balance s'il en a en un an portant 8 0/0 d'intérêt par an, les taxes de 1902 devant être payées par l'acquéreur. Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aussi aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 20 0/0 doit être fait au moment de l'adjudication.
CURTIS & GALLAGHER,
Encanteurs, No 846 rue Commune.
17 août — 17 24 — sept 2

## AVIS DE SUCCESSIONS.

Successions de Isaac Marshall et Sarah Marshall.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Nos 67,727 et 67,661—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Cunningham & Cunningham, avocats.
20 août—20 24 29

Succession de Christian Schopp.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans No 61,063—Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Jos. G. Wenck, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest J. Wenck, avocat.
13 août—20 27—[illegible]

## VENTES A L'ENCAN.

# J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

ATTENTION!

### Placeurs et Spéculateurs,

Dans l'affaire de la succession de James Kelly.

No 67,572—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 731 rue Commune—JEUDI, le 11 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 8 août 1902, par l'Hon John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Division E, actuellement absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et susprécitée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Douaine, St Philippe, Galvez et Miro, mesurant en mesure américaine, vingt sept pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Douaine, cent pieds de profondeur sur la droite sur une ligne parallèle à la rue Miro, vingt neuf pieds, cinq pouces et cinq lignes, dans le fond sur une ligne parallèle à la rue Douaine et courant vers la rue Galvez de là vingt-neuf pieds sur une seconde ligne de profondeur parallèle à la rue Miro, augmente quatre pieds, deux lignes sur la ligne du fond, parallèle à la rue Douaine et cela trente six pieds, dix pouces et six lignes à gauche sur une ligne courant de l'extrémité de la deuxième dernière ligne à la rue Douaine. Le tout conformément à un plan dressé par J. A. Cushing, daté le 26 juin 1886 et déposé comme plan No 43 du livre de plans No 5, en l'étude d'Amédée Ducatel, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations comprennent plusieurs maisons en bois contenant à peu près 12 chambres, cabinets, hangars, citerne, etc.

Conditions: Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, payable en un et deux ans et garanti par des billets et lien de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt de la date de la vente, les taxes de 1902, d'Etat et de ville, devant être divisées en proportion entre l'acquéreur et les successions; devant faire un dépôt comptant de vingt pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant George Montgomery, notaire, Liverpool & London & Globe Building, aux frais de l'acquéreur.
H. H. Ansley, avocat.
16 août—16 17 24 31—sept 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION D'ALEXANDER GOFF.

No 67,270 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune—JEUDI, le 4 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 23 juillet 1902 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile du District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Urquhart, Piété, Marais et Désiré, mesurant 28 pieds 4 1/2 pouces de face à la rue Désiré sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et désigné comme lot No 8 sur un croquis annexé à un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire en cette ville le 2 décembre 1889.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1902 et faire un dépôt comptant de 20 pour cent au moment de la vente. Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 août—3 10 17 24 31 — sept 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Succession de Joshua Newby.

No 66,207—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune—MARDI, le 2 septembre 1902, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 312 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 29 juillet 1902, par l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, agissant pour l'Hon. Geo. H Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite.

Un intérêt indivis et aussi un intérêt dans ladite propriété appartenant conjointement à George H. Walker, Mattie E. Walker et Theodore A. Walker, légataires universels de Margaret Newby par jugement de Cour rendu dans les procédures de sa succession. Lesdits co-propriétaires consentent à la vente de la propriété entière dans les présentes procédures.

Deux certains lots de terre, situés dans l'ancien Barthvillle dans l'îlet (10), borné par les rues Levée, Webster, Preston et l'avenue Henry Clay, désignés comme lots 20 et 21 sur un plan dressé par J. F Braun, le 15 mai 1862, lesdits lots mesurant chacun vingt-neuf pieds six pouces de face à la rue Webster sur une largeur dans le fond de vingt-un pieds trois pouces quatre lignes sur les profondeurs suivantes: cent pieds neuf pouces deux et trois quarts lignes sur la ligne divisant les lots 19 et 20, cent un pieds cinq pouces et deux et quatre cinquièmes lignes sur la ligne divisant les lots 20 et 21 et deux pieds un pouce et deux dix-sept dixièmes lignes sur la ligne divisant les lots 20 et 22.

Conditions—Une moitié ou plus ou le tout comptant; la balance, s'il y en a, en un an, portant huit pour cent d'intérêt de la date de la vente, les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur assumant toutes les taxes pour 1902, et faire un dépôt de 25 0/0 au moment de la vente. Acte de vente pardevant Louis A. Martinet, notaire, aux frais de l'acquéreur
31 juil—31—août 3 10 17 24 31—sept 2

## AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Charlotte Becker, femme décédée de Hippolyte Vix.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 66,446, Division A—Attendu que Hippolyte Vix a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Charlotte Becker, femme décédée de Hippolyte Vix, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. A. Guilbeault, avocat.
23 août—23 27—sept 1

Succession de William H. Glynn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 66,420—Division E—Attendu que Mme Ellen Boone, veuve de William H. Glynn, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William H. Glynn, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Robert Légier, avocat.
28 août—28 26 31

Succession de Robert L. Patterson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 60,749—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Viola Patterson, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Fisher & Labatt, avocats.
21 août—21 26 30

Succession de M. A. Dunphen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31 790—Division A—Attendu que Harvey Wilbur Smith a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu M. A. Dunphen, décédé in-testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier.
19 août—19 23 26

## VENTES A L'ENCAN.

# Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Propriétés Avantageusement situées

Dans le Troisième District.

No 1220

Rue ST-BERNARD, entre les rues St-Claude et Marais. Résidence à deux étages.

Nos 1227-1229

Rue Columbus, entre les rues Marais et St-Claude. Cottage double élevé de terre.

2

Lots de terre encoignure Egana et Delaronde.

Graziella L. Léonard vs Edgar Davenport et al.

No 66,137—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur — Bureau No 812 rue Commune—

Mercredi, 10 Septembre 1902,

à midi il sera vendu à l'enchère publique à leur

BUREAU ET BOURSE

No 812 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, en vertu de et d'après un jugement là et rendu en pleine cour le 30 juillet 1902 et jugement signé en pleine cour le 6 août 1902 par l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C dans l'affaire ci-dessus mentionnée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° 2 certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 50, borné par les rues Delaronde, Lizardi, Egana et Chartres, désignés par les Nos 1, 2 et 3, sur un croquis fait par S. G. de l'Isle, daté le 22 février 1894 et annexé à un acte de vente de J. V. Gourdain et Amme à M P. Doulut, passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, daté le 10 mai 1894, et mesurant chacun 32 pieds de face sur la rue Delaronde sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces et 2 lignes, le No 2 formant l'encoignure des rues Delaronde et Egana.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 259 (autrefois îlet No 4), borné par les rues St Bernard, St Claude (autrefois Bons Enfants), Columbus (autrefois Mysticieuse) et Marais (autrefois Plauché). Ledit lot est désigné par la lettre A, sur un croquis d'arpentage fait par Edgar Pilié, daté le 2 juillet 1902, annexé à l'inventaire fait par Jules F. Meunier, notaire, le 19 juillet 1902, d'après lequel croquis le dit lot commence à une distance de 168 pieds 4 pouces et 1 ligne de l'encoignure St Claude et mesurant, en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à l'avenue St Bernard, la même largeur sur la ligne du fond et 92 pieds 6 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages retirée de la rue, ayant salon et salle à manger avec portes à coulisses, 2 grandes et 2 petites chambres au premier étage, 2 grandes et 2 petites chambres au second étage, galerie de devant aux deux étages, cuisine haute ayant 4 chambres, gaz, lieux d'aisances, citerne, etc. Portant le No municipal 1220 avenue St Bernard.

3° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque sorte y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 282 (autrefois l'îlet No 4), désigné par la lettre B, d'après un croquis d'Edgar Pilié, ci-dessus mentionné (et formant une partie du lot désigné par le No 9, d'après un plan de J. A. d'Hemécourt) et d'après lequel croquis d'Edgard Pilié, ledit lot commence à une distance de 188 pieds 4 pouces et 5 lignes de l'encoignure de la rue St Claude et mesurant, en mesure américaine, 32 pieds 10 pouces et 3 lignes de face sur la rue Columbus, 31 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond le séparant de la lettre A sur ledit croquis, sur une profondeur de 39 pieds 7 pouces et 4 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue St Claude et 47 pieds 2 pouces et 6 lignes sur le côté opposé vers la rue Marais.

Les améliorations comprennent un cottage double, élevé de terre, avec 4 chambres de chaque côté, citernes, lieux d'aisances, etc., portant les Nos 1227-1229 rue Columbus.

Termes et Conditions—Pour la première propriété décrite, comptant sur adjudication, et pour les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites, comme suit: La moitié comptant et la balance à un, en à un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en billets portant six pour cent d'intérêt du jour de l'acte de vente, garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, les acquéreurs assureront les améliorations pour un montant égal à la portion du crédit et de transférer les polices aux porteurs des billets; les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation et cinq pour cent pour honoraire d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour forcer le paiement des billets, et toutes les autres clauses contenues dans les actes de vente, les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix d'adjudication les taxes de 1902 et les timbres de Revenu et déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, aux frais des acquéreurs.
Charles F. Claiborne, avocat pour le plaignant.
Clegg & Quintero Jerome Meunier et George W. Flynn pour les défendants.
10 août—10 17 24 31—sept 7 10

## ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriétés de Valeur améliorées du Troisième District.

Portant les numéros municipaux 1352 1354, 1356, et 1358 rue St Antoine, entre les rues Urquhart, et Nord Villeré.

Mutual Building and Homestead Association vs Louis de Lateur.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 66,290—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 septembre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Antoine, Urquhart, Nord Villeré (anciennement Girod), et Aunette, et mesurant, en mesure française, trente pieds de face à la rue St Antoine sur cent vingt pieds de profondeur, laquelle façade commence à une distance de soixante pieds de l'encoignure de la rue Urquhart.

Secondement. Une partie ou morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et îlet et contigu à la propriété ci-dessus décrite et faisant partie du lot désigné comme No trois cent soixante quatre, dans l'îlet No 40, sur le plan du nouveau faubourg Marigny, le même ayant, en mesure française, trente pieds de face à la rue St Anthony ou St Antoine, commençant à une distance de quatre-vingt dix pieds de l'encoignure de la rue Urquhart sur cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
Carroll & Carroll, avocats pour le plaignante.
16 août—16 18 22 29—sept 5 12 18

## VENTES A L'ENCAN.

# Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix et bâtisse de résidence.

No 1433 rue Prytanée, à l'encoignure de la rue Melpomène,

Le magasin rémunératif et la propriété de résidence.

Nos 1339 et 1341 rue Magazine et Nos 1109-11-13 et 15 rue Melpomène.

Et un îlet de terre éligible dans le premier district.

In re William Ensminger et als vs Albert Ensminger.

No 66,148 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, G. G. Friedrichs, encanteur — Bureau No 822 rue Commune, MARDI, le 16 septembre 1902 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 31 juillet 1902 et signé le 7 août 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après décrite à savoir:

1° Le magasin désirable et la propriété résidence No 1433 Prytanée, encoignure de la rue Melpomène, contenant 8 chambres en tout, citerne, cour, etc., décrit plus complètement comme suit, à savoir: Un certain lot de terre, ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Melpomène, Thalie et Camp, étant l'îlet No 50, formant l'encoignure des rues Prytanée et Melpomène et mesurant en mesure française, 18 pieds de face à la rue Prytanée, 18 pieds sur la ligne du fond, 90 pieds de face et profondeur sur la rue Melpomène et 90 pieds sur l'autre ligne de côté, et mesurant en mesure américaine, 19 pieds 10 pouces de face à la rue Prytanée sur une profondeur et façade sur la rue Melpomène, de 95 pieds 10 pouces et 2 lignes, le tout plus ou moins. Cette propriété est excessivement bien située et rapporte $17 50 par mois

2° La grande propriété commerciale et résidence à l'encoignure des rues Magazine et Melpomène, et connue par les Nos 1339 et 1341 rue Magazine et Nos 1109, 1111, 1113 et 1115 rue Melpomène, plus complètement décrite comme suit à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Melpomène, Thalie et Camp, formant l'encoignure des rues Magazine et Melpomène, mesurant 26 pieds 10 pouces 8 lignes de face, à la rue Magazine sur une profondeur et façade à la rue Mel, ondes de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes; Nos 1339 et 1341 rue Magazine comprenant une bâtisse double en bois contenant deux magasins, sur la façade et deux chambres dans le fond, cuisine, citerne et cour. No 1109 rue Melpomène est une demeure en briques à deux étages contenant 6 chambres, galerie, hangar, citerne, etc. Nos 1111, 1113 et 1115 rue Melpomène, à trois étages de logis ayant vestibules à escaliers, galeries, 12 chambres, citerne dans chaque cour, etc. Exceptionnellement situé cette propriété entière est capable de rapporter plus de 500 par an.

3° L'îlet de terre vacant et désirable près de l'avenue Washington avec chemin en gravois, désigné par le No 307, situé dans le premier district de cette ville et borné par les rues Melpomène, Thalie, Saratoga et Gayoso. Voyez les livres pour dimensions. Acquis par Mme E. Zinck, veuve de A. Ensminger, de Frank Zengel, par acte pardevant Fred Zengel, notaire, daté le 26 juillet 1894.

Conditions—Un tiers comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un crédit de un et deux ans, démontré par des billets des acquéreurs, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, portant 7 0/0 par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1902 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Ernest Vidrine, notaire aux frais des acquéreurs
10 août—10 17 24—sept 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Le Désirable Cottage Double en bois couvert en ardoises,

Nos 2700 et 2702 rue N. Remparts, à l'encoignure de la rue Port.

Succession de Henry Koopmann et d'Emma Lambert, sa femme.

No 67,285.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 822 rue Commune—MARDI, le 9 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 25 juillet 1902 et signé le 1er août 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, actuellement absent en congé, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Le désirable cottage double en bois couvert en ardoises avec dépendances à deux étages dans le fond Nos 2700 et 2702 N. Rempart à l'encoignure de la rue Port, contenant 5 chambres de chaque côté, hangars, citernes, et cour dans le fond, décrit comme suit à savoir: Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Rempart, Port, Bourgogne et St Ferdinand, désigné comme lot No 22 de l'îlet No 10 sur un plan fait par le voyer de ville; le dit lot formant l'encoignure des rues N. Rempart et Port et mesurant 29 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue N. Rempart, sur 100 pieds de profondeur et façade sur la rue Port.

Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit pour des billets, spécialement garantis par hypothèque et liens de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1902 en plus du prix de l'adjudication et devant faire un dépôt comptant de 10 0/0 pour la vente:

Acte de vente pardevant Frederick Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 août—3 10 17 24—sept 2 9

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de grande Propriété améliorée de valeur du Quatrième District,

Formant l'encoignure des rues Laurel (sur laquelle elle mesure 61') et Joséphine (sur laquelle elle mesure 100'), rapportant de bons loyers.

Germania Savings Bank of New Orleans vs Joseph Staub et Ella Staub.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 66,329—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 septembre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 19 sur un plan original du faubourg Livaudais borné par les rues Joséphine, St André, Laurel et Constance, désignés par les Nos Quinze et Seize sur un plan daté le 3 avril 1831. D'après ledit devis chacun des lots sont contigus et mesurent à savoir: lot No Quinze mesure trente-et-un pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de cent pieds; et lot No Seize formant l'encoignure des rues Laurel et Joséphine a trente pieds de face à la rue Laurel sur cent pieds de profondeur et face à la rue Joséphine et trente-deux pieds neuf pouces de largeur sur la ligne du fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Buck, Walshe & Buck, avocats pour la plaignante.
22 août—22 29—sept 5 12 19 26

## ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur du Premier District.

Formant l'encoignure de l'avenue Tulane et de la rue Génois.

John M. Kelly vs Mme Fischer, femme de Mathews Muller, et Mathews Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 65,716—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières. No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 octobre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Tulane, les rues Génois, Gravier et Télémaque, désignés par les numéros seize et dix sept; le lot numéro dix-sept formant l'encoignure de l'avenue Tulane et de la rue Génois et mesurant vingt huit pieds deux pouces de face à l'avenue Tulane sur cent quatorze pieds six pouces de profondeur et façade sur la rue Génois; le lot numéro seize, mesurant vingt-huit pieds neuf pouces et quatre lignes de face à l'avenue Tulane sur cent quatorze pieds six pouces de profondeur;—avec tous les droits, voies et privilèges y appartenant ou en dépendant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Dufour & Dufour avocats pour le plaignant.
29 août—29—sept 5 12 19 26—oct 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée du Quatrième District,

Portant les Nos municipaux 620 et 624 rue Ste Marie, entre les rues Fulton (ou St Thomas) et Chippewa,

Security Building & Loan Association vs W. J. Sebastian.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 66,401—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 2 octobre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, Fulton ou St Thomas, St André et Chippewa, lequel îlet étant originalement désigné par le No trente cinq, et maintenant par le No soixante huit, lesdits lots étant désignés par le No vingt sept, d'après un plan dressé par Hugh Grant, voyer de la ville de Lafayette daté juin 1845, et déposé comme plan No 50 du livre de plans No 2 de Wm Christy, anciennement notaire en cette ville, et mesure trente deux pieds de face à la rue Ste Marie sur cent vingt neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles; et l'autre lot est désigné par le No vingt huit sur un plan dressé par C. A. Hedin, ingénieur civil, le 17ème jour de décembre 1851, et déposé en l'étude de N. B. Gomes, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesure trente cinq pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Ste Marie sur cent quatre-vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Buck, Walshe & Buck, avocats pour la plaignante.
29 août—29—sept 5 12 19 26—oct 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du Quatrième District.

Portant les numéros municipaux 533 et 535 rue Joséphine, entre les rues Rousseau et Fulton.

Succession de C. H. Miller vs Veuve C. H. Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 67,530—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 septembre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Rousseau, Fulton et Adèle et désigné comme lot numéro quatre sur un plan fait par L. Bringier, voyer, daté le [illegible] février 1836 et déposé dans les archives de W. Christy ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Joséphine sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
Buck, Walshe & Buck, avocats pour la plaignante.
15 août—15 22 29—sept 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Quatrième District,

Portant le No municipal 424 rue Joséphine, entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau.

Flora Stevens vs Mme Winifred Burke veuve de Charles Stevens et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 68,295 En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, JEUDI, 25 septembre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances qui y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot No 9, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Tchoupitoulas et Rousseau, mesurant trente pieds de face à la rue Joséphine par soixante trois pieds onze pouces ou trois lignes entre lignes parallèles; le tout conformément à un plan dressé par E. Moellhausen, voyer, daté le 13 janvier 1847, déposé comme plan No 7 dans le livre de plans No un, dans les archives de J. R. Beauregard, alors recorder de la paroisse de Jefferson, en cet Etat.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Horace E. Upton et John R. Upton, avocats pour la plaignante.
22 août — 22 29—sept 5 12 19 25

Le meilleur

SIROP POUR LA TOUX ET LA COQUELUCHE

D'ANGELL

Pour la Toux, les Rhumes, Bronchites, Coqueluche et tous les maux de gorge.
Prix, 25 et 50 cents.
En Vente [illegible] toutes pharmacies.
1 nov 1901—1 an

## AVIS DE SUCCESSI[ONS]

Succession de Esther Loughlin, femme de Ernest Hesse.

COUR CIVILE DE DISTRICT [pour la] paroisse d'Orléans—No 66,[illegible]—Attendu que Ernest Hesse a [présenté une] pétition à la Cour à l'effet d'obtenir [des lettres] d'administration, dans la succession [de feue] Esther Loughlin, femme de Ernest [Hesse,] décédée intestat, avis est par le présent [donné] à tous ceux que cela peut concerner [d'avoir à] déduire, dans les dix jours, les [raisons pour] lesquelles il ne serait pas fait droit [à ladite] pétition. Par ordre de la Cour. [THOMAS] CONNELL, Greffier. A. E. et O. [illegible] dale, avocats. 29 août—29—[illegible]

James Tool versus ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT [pour la] paroisse d'Orléans — No [illegible] —Division U—Avis est par le [présent] donné aux créanciers de [illegible] faire et à toutes autres personnes [intéressées] d'avoir à déduire dans les dix [jours qui] suivront la présente notification les [raisons] (s'ils en ont ou peuvent en avoir) [pour lesquelles] le compte final présenté par [illegible] Pilcher, syndic de cette affaire, [ne serait] pas approuvé et homologué et [les fonds] distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CO[NNELL,] Greffier. E. B. Forman, avocat.
28 août—28 30—sept 4

Succession de Mme Mary Eli[zabeth] Strauth.

COUR CIVILE DE DISTRICT [pour la] paroisse d'Orléans—No 67,036 Div[ision] A—Avis est par le présent donné aux c[réanciers] de cette succession et à toutes au[tres] personnes intéressées d'avoir à déduire, [dans les] dix jours qui suivront la présente not[ification,] les raisons (s'ils en ont ou peuvent e[n avoir)] pour lesquelles le compte final pré[senté par] Christian Conrad Strauth, adminis[trateur de] cette succession, ne serait pas ap[prouvé et] homologué et les fonds distribués co[nformé]ment audit compte. Par ordre de la [Cour.] THOMAS CONNELL, Greffier. J. [illegible] ser, Jr., avocat. 26 août—26 30—[illegible]

Succession de Mme Louise Rod[illegible] me de William Larter.

COUR CIVILE DE DISTRICT [pour la] paroisse d'Orléans — No [illegible] Division B—Attendu que William La[rter a présenté] une pétition à la Cour à l'effet [d'obtenir des] lettres d'administration dans la succession de feue Mme Louise [Rod...] femme de William Larter, décédée i[ntestat,] avis est par le présent donné [à tous] ceux que cela peut concerner d'[avoir à] déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit [à ladite] pétition. Par ordre de la Cour. TH[OMAS] CONNELL, Greffier — Sambola & Pue[illegible] cala 27 août—27 31—[illegible]

Succession de Edward Sene[illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT PO[UR LA] paroisse d'Orléans—No 66,472 —Di[vision] —Attendu que Frank Zengel, admini[strateur] public, a présenté une pétition [à la] cour à l'effet d'obtenir des lettres d'[adminis]tration dans la succession de feu [illegible] Stoecker, décédé intestat; av[is est] par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déd[uire dans] les dix jours les raisons pour lesqu[elles il ne] serait pas fait droit à ladite pét[ition. Par] ordre de la Cour. — THOMAS CON[NELL,] Greffier — Cunningham & Cunningham, avocats. 27 août—27 31—sept 5

Succession de Margaret Mahey[illegible] me de George Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT PO[UR LA] paroisse d'Orléans—No 64 686—[Division] E—Avis est par le présent donné aux [créan]ciers de cette succession et à toutes au[tres] personnes intéressées d'avoir à déduire [dans les] dix jours qui suivront la présente not[ification] les raisons (s'ils en ont ou peuvent en [avoir)] pour lesquelles le compte final prés[enté par] George Smith, administrateur de [cette] succession, ne serait pas approuvé et [homolo]gué et les fonds distribués conformé[ment au]dit compte. Par ordre de la Cour. T[HOMAS] CONNELL, Greffier. — F. J. Puig, avo[cat.]
21 août—21 26 30

## ANNONCES JUDICIAIR[ES]

VENTES PAR LE CONSTA[BLE]

Premiere Cour de Cité de la [Nou]velle-Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE.

James B. Rosser, Jr., subrogé, vs Vve [illegible] Mansion ou Manning.

PREMIERE COUR DE CITE [DE LA] Nouvelle-Orléans—No 9,865—En [vertu de] l'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers juge de [la Pre]mière Cour de Cité de la Nouvelle-[Orléans,] Division A, je procéderai à la vente à l'[enchère] publique, à la Bourse des Propriétés [Fon]cières, No 311 rue Baronne, entre les [rues Gra]vier et Union, dans le Premier Dis[trict de] cette ville, VENDREDI, le 26me jour [de sep]tembre 1902, à midi de la propriété [ci-après] décrite, à savoir: Tous les droits, titre[s et in]térêt de Mme Catherine Gavin, ve[uve de] Patrick Mansion ou Manning, étant [un intérêt] indivis en pleine possession et tous [droits] d'usufruit dans la balance des deux [illegible] divis de et à la propriété ci-après décr[ite, à] savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, situé [dans le] deuxième district de cette ville, dans [l'îlet] borné par les rues Galvez, Conti, [illegible] et Bienville désigné comme lot No [illegible] rant 27 pieds 4 pouces et 7 lignes [de face à] la rue Galvez sur 106 pieds de pro[fondeur] entre lignes parallèles. Saisi dans l'[affaire ci-]dessus intitulée et numérotée. Con[ditions—] Comptant. CHAS. R. KENNEDY Co[nstable] de la Première Cour de Cité de la [Nou]velle-Orléans.
27 août—27—sept 2 7 14 21 26

Le contenu d'une Buvette et Epice[rie.] Mercredi le 3 septembre 1902 à 11 heu[res] M Entrepôt du Constable, No 613 [illegible] rue Bienville.

L. E. Jung & Co vs Albert J. C[illegible]
Le Même vs Le Même.
Le Même vs Le Même.
Nos 10,395, 10,397, 10,396.

EN VERTU de trois writs de fieri [facias à] moi adressé par l'Hon. Première [Cour de] Cité de la Nouvelle-Orléans, je p[rocéderai] à la vente à l'enchère publique, à mon [entrepôt,] Nos 613 et 615 rue Bienville, entre les [rues] de la Bourse et la rue de Chartres, [dans le] Deuxième District de cette ville MERC[REDI,] le 3me jour de septembre 1902, à 11 A. M., la propriété ci-après décrite, à [savoir:] Un grand assortiment d'épiceries, vin[s, li]queurs, aussi licences de ville et d'Etat [illegible] pour buvette et épicerie Saisi dans l'af[faire ci-]dessus, d'après l'inventaire enregistré [au] bureau. Conditions — Comptant. CH[AS. R.] KENNEDY, Constable, McCloskey & [Ben]edict, avocats. 24 août —24 31 — [illegible]

## ANNONCES JUDICIAIR[ES]

VENTES PAR LE SHERI[F]

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de "Propriété d'Eglise"

Sur la rue Howard, entre les rues Ph[ilip et] Jackson.

Teutonia Loan and Building Compa[ny vs] Fifth Regular Baptist Church (de la Nouvelle-Orléans).

COUR CIVILE DE DISTRICT pou[r la pa]roisse d'Orléans, No 67,882—En [vertu] d'un writ de saisie et vente à moi [adres]sé par l'Honorable Cour Civile de D[istrict pour] la paroisse d'Orléans, dans l'[affaire] ci-dessus intitulée, je procéderai à [la vente] à l'enchère publique, à la Bourse des Pr[opriétés] Foncières, No 311 rue Baronne, en[tre les] rues Gravier et Union, dans le Premi[er Dis]trict de cette ville, le JEUDI, 25 sept[embre] 1902, à midi, de la propriété ci-après [décrite,] à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble av[ec les] bâtisses et améliorations qui s'y trouv[ent, et] les droits, voies, privilèges, servitu[des et] avantages y appartenant et en dép[endant,] situé dans le Quatrième District de cett[e ville,] dans l'îlet borné par les rues Howard, [illegible] Philip et Jackson, désigné comme lot [illegible] dans l'îlet No 21 sur un plan dressé pa[r] F. Zimpfo, daté le 10 février 1882 et [déposé] en l'étude de Wm Brewst[er], ancien [notaire,] lequel dit lot mesurant trente pieds de [face à la] rue Howard sur cent trente huit p[ieds] pouces et quatre lignes de profondeur [entre] lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRA[Y,]
Shérif Civil de la Paroisse d'Orl[éans.]
Dart & Kernan, avocats pour la plai[gnante.]
28 août—28 29—sept 5 12 19 26 —[illegible]